



Communiqué de presse

Paris, le 31 janvier 2019

Le phare de Cordouan et les Grandes villes d'eaux d'Europe, candidats au patrimoine mondial de l'UNESCO

Franck Riester, ministre de la Culture, annonce la candidature de deux biens culturels : « Le phare de Cordouan » et « Les grandes villes d'eaux d'Europe » à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Édifié en pleine mer sur un plateau rocheux situé aux confins de l'océan Atlantique et de l'estuaire de la Gironde, le phare de Cordouan sert depuis le XVI^e siècle de signal aux navires commerçant entre Bordeaux et le monde. Il représente un chef-d'œuvre du génie créateur humain par son architecture unique, résultant de la volonté de concevoir un ouvrage de signalisation maritime comme un monument digne des anciennes Merveilles du Monde. Il témoigne de l'ingéniosité des hommes à ériger un édifice de la plus haute ambition artistique au sein d'un environnement maritime inhospitalier.

Les grandes villes d'eaux d'Europe sont une candidature transnationale portée par la République tchèque et déposée conjointement à l'UNESCO par l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la France, l'Italie et le Royaume-Uni.

Ce bien en série est une sélection de onze villes thermales qui témoignent des lieux consacrés aux soins médicaux à l'aide d'eaux minérales et thermales. Leur regroupement représente l'ensemble des villes d'eaux les plus célèbres et reconnues comme telles du XVIII^e siècle aux années 1920. Ces villes offrent les caractéristiques communes aux villes d'eaux et des ensembles architecturaux représentatifs comportant les bâtiments liés à cette activité : thermes, colonnades, églises, théâtres, casinos, hôtels spécialisés et pensions de famille. La ville de Vichy est, pour la France, intégrée à cette inscription en série pour avoir largement contribué à l'élaboration de la culture thermale du XIX^e siècle.

Ces deux candidatures seront examinées par le Comité du Patrimoine mondial de l'UNESCO lors de sa session de juillet 2020.

Contact

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr
@MinistereCC

Contact

Ministère de la Culture
Direction générale des Patrimoines
Christine de Rouville : 01 40 15 35 84
christine.de-rouville@culture.gouv.fr